

Il y a également des contributions qui sont versées aux provinces en vue de leur aider à construire des routes d'accès à certaines ressources en vertu d'ententes déjà conclues ou à être conclues. A ce sujet, on réserve un montant de \$9,000,000, à la page 424 du livre bleu.

Le nord de la province de Québec est actuellement l'objet d'une exploration intense et déjà d'une exploitation satisfaisante, surtout quant à ce qui a trait à son minéral de fer. La province de Québec tirera-t-elle avantage de ces contributions ou fera-t-elle comme à l'accoutumé, c'est-à-dire refusera-t-elle les sommes d'argent nécessaires ou utiles que lui offre le gouvernement central?

Je ne parle évidemment pas des parcs nationaux, car il n'y a pas de parcs nationaux relevant des autorités fédérales dans la province de Québec, bien qu'il y ait des sites historiques entretenus par le gouvernement fédéral, comme le parc des champs de bataille, à Québec, et d'autres.

Nos ressources nationales, monsieur le président, ne se limitent pas à nos mines; il y a également notre système forestier qui intéresse toutes et chacune des provinces. On nous demandera de voter cette année \$1,650,000 pour aider les provinces à inventorier leurs forêts, à les reboiser et à les protéger contre les incendies, le tout conformément à certains accords. Je me reporte à la page 429 du livre bleu. Plusieurs provinces, évidemment, jouiront de cette assistance du gouvernement fédéral et, à moins que je ne m'abuse, la province de Québec sera peut-être la seule à ne pas s'en prévaloir.

Il faut également des routes et des chemins d'accès à ces forêts. Le gouvernement fédéral offre un montant de \$1,000,000 aux provinces à ce sujet. Encore là, quelle est la partie dont la province de Québec pourra bénéficier si le gouvernement provincial de ma province continue la politique de non-coopération qu'il avait instaurée alors qu'un gouvernement libéral dirigeait les destinées de notre nation?

Tous ces montants que la province de Québec perd, elle les perd à cause de son obstination à faire de l'"électoratisme" avec les relations fédérales-provinciales, aussi bien dans le domaine fiscal que dans les autres, où toutes les parties du Canada devraient coopérer à sa grandeur.

Je suis convaincu que le gouvernement de la province de Québec a à cœur le développement de sa province, aussi bien que les gouvernements des autres provinces du Canada. On m'objectera que les ressources naturelles sont du domaine provincial, j'en suis; on m'objectera également que ce serait saboter l'autonomie provinciale, pour le gouvernement de Québec, que d'accepter ces contributions du gouvernement central.

Il est facile de répondre à cela que ces contributions du gouvernement central n'empêcheront nullement les autorités provinciales d'exercer cette autonomie et de promouvoir les intérêts particuliers des habitants de la province de Québec relativement à ces ressources naturelles. Ces ressources ne seront certes pas diminuées ni dilapidées inconsidérément si une aide fédérale est acquise à la province de Québec.

Depuis des années, le gouvernement de ma province a refusé de collaborer avec les autorités centrales sous prétexte de sauvegarder l'autonomie provinciale, lorsque cela faisait son affaire, alors que dans d'autres domaines, il n'y voyait pas d'inconvénient ni de danger.

Les citoyens de la province de Québec sont conscients que, depuis des années, ils ont perdu des millions de dollars par suite de ce refus de collaborer. Nous espérons que cette déficience cessera et que les relations entre un gouvernement de même couleur, ou à peu près de la même couleur, à chacun des deux endroits aidera la province de Québec à recueillir ces sommes d'argent qui lui sont destinées aussi bien qu'aux autres provinces.

(Traduction)

M. Herridge: Monsieur le président, je serai très bref; si je prends la parole à propos de ce crédit, c'est parce que ce poste me permet de faire quelques observations.

J'aimerais tout d'abord exprimer au ministre ma satisfaction de l'intérêt, de l'application au travail et de la sérieuse préoccupation dont il fait preuve dans l'élaboration d'un programme concernant nos ressources naturelles. J'ai eu l'avantage d'avoir avec le ministre deux entretiens qui m'ont permis de comprendre la façon générale dont il envisage toute la situation. En outre, j'aimerais, comme d'habitude, exprimer ma satisfaction du bon travail qu'a effectué le personnel de son ministère avec toutes ses ramifications depuis les ressources hydrauliques jusqu'aux Esquimaux et au caribou.

Depuis quelque treize ans, je suis un de ces députés qui exhortent le comité permanent des mines, forêts et cours d'eau à tenir des séances et à avoir l'occasion d'examiner les prévisions budgétaires du ministère à l'étude et celles du ministère des Mines et des Relevés techniques. Nous devons féliciter le ministre d'avoir jugé à propos de faire siéger ce comité au cours de la présente session, ayant ainsi l'avantage d'entendre des témoignages et de bénéficier d'un exposé du ministre. Ce n'est là qu'une partie du compte rendu que j'ai pu lire, mais j'ai eu le rare bonheur d'apercevoir dans cette déclaration l'attitude du gouvernement et son sentiment général sur la mise en valeur de nos ressources naturelles.